



Quel montant pour un licenciement économique

Par **lounge2010**, le **08/11/2010** à **13:45**

Bonjour,

Je lis ici et là plusieurs versions sur une négociation d'indemnité de licenciement. Hormis l'indemnité légale calculée en fonction du poste, ancienneté et salaire, je sais qu'il est possible de demander beaucoup plus (surtout pour licenciement économique).

Est il culotté, abusif ou normal de demander 50, 60KE ou plus lorsqu'on a 6 années d'ancienneté en tant que cadre commercial avec un salaire de 40KE annuel?

Je sais que certains cadres (moyens ou sup) touchent de belles sommes en partant. Sur quoi se base t-on pour calculer un montant?

En attente.

Cdt